



EAU DECHETS ASSAINISSEMENT
Syndicat Mixte du GERS

CS 40509
32021 AUCH CEDEX 9

REPUBLIQUE FRANCAIS

Envoyé en préfecture le 24/05/2022

Reçu en préfecture le 24/05/2022

Affiché le

SLOW

ID : 032-253201842-20220524-MARCHEENERGIE-DE

DELIBERATION n° CS 02 05 22
Séance du Mardi 24 mai 2022

MARCHE POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 13
Pouvoir : 2
Absent : 6

Date de la convocation

Le 10 Mai 2022

Date d'affichage

Le Mardi 24 Mai-2022 à 10 heures 30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, Roger COMBRES, Jacques FAUBEC, Patrice SUAREZ, Jean-Pierre SALERS, Gérard LILLE, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Thierry REVEIL, Jean-Claude BOURGUIGNON, Benoit DESENLIS, Patrick DUBOSC

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : /

Absent excusé : Mme Françoise CARRIE, Mme Céline SALLES, Mme Muriel LARRIEU, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Mr Claude NEF, Mr Didier DUPRONT

Les marchés de fourniture et d'acheminement d'électricité arrivent à échéance au 31 décembre 2022. Une procédure de renouvellement de marché a donc été engagée par la Collectivité.

Trigone a lancé un appel d'offres ouvert, sous la forme d'un accord-cadre, pour définir les termes et conditions de fourniture et d'acheminement d'électricité alimentant les points de livraison du Syndicat mixte de production d'eau potable et traitement des déchets du Gers ainsi que les services associés.

Il se présente sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents avec un volume maximum de 22 130 MWH sur une durée totale de marché de 3 ans – nombre maximum d'attributaires : 5 opérations économiques.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie avant la tenue de cette Assemblée, a décidé de retenir les 3 candidats suivants :

- VOLTERRES
- EDF COLLECTIVITES
- TOTAL ENERGIES

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord cadre multi-attributaires à marchés subséquents avec les entreprises VOLTERRES, EDF COLLECTIVITES, TOTAL ENERGIES pour une durée de 3 ans ainsi que tous les documents y afférent,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les futurs marchés subséquents, qui seront retenus suivant les conditions de consultation énoncées dans les clauses contractuelles de l'accord cadre, ainsi que toutes pièces relatives à ces consultations.

Le Président
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.